

ARRETE N° 24-039

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Objet : Composition de la Commission administrative paritaire de catégorie C

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les listes présentées par la CFDT INTERCO de Loir-et-Cher et la CGT ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour la Commission administrative paritaire de catégorie C établi le 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté de composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C n°23-044 du 18 septembre 2023 ;

Considérant le départ à la retraite d'un suppléant, Monsieur Pascal BOURDEL, et la perte de sa qualité d'électeur à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date du 1^{er} août 2024 ;

Considérant que Madame CORRADI Christine, candidate suivante sur la liste CDFT-INTERCO présentée lors de élections professionnelles de 2022, a été radiée des effectifs de la commune de Theillay au 01/09/2023 ;

Considérant que Madame Anne-France BLANCHARD, candidate suivante sur la liste CDFT-INTERCO présentée lors de élections professionnelles de 2022, a été radiée des effectifs de la commune de Romorantin-Lanthenay au 01/05/2024 ;

Considérant que Monsieur Christophe BOUTET est le prochain candidat sur la liste CFDT-INTERCO présentée lors des élections professionnelles de 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1 de l'arrêté n°23-044 du 18 septembre 2023 est modifié comme suit, pour la composition du collège des représentants du personnel :

Membres Titulaires

NEVEJANS Alexandre
SELLES-SUR-CHER
CFDT

BOTHEREAU Christophe
NEUNG-SUR-BEUVRON
CFDT

PALLIN Yvonne
CIAS TERRITOIRES VENDÔMOIS
CFDT

BOUSSET Karine
AUTAINVILLE
CFDT

ASTIE Emile
VILLEFRANCHE-SUR-CHER
CFDT

RIVIERE Nicolas
CA TERRITOIRES VENDÔMOIS
CGT

Membres Suppléants

MOUSSIERE Jean-Michel
ROMORANTIN-LANTHENAY
CFDT

PAREY Catherine
CC VAL DE CHER CONTROIS
CFDT

BOUTET Christophe
CHISSAY-EN-TOURAINNE
CFDT

LACOMBE Corinne
VALLOIRE-SUR-CISSE
CFDT

HEDOUIN Magali
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
CFDT

GUILLOT Claude
SIEOM GROUPEMENT DE MER
CGT

KABELITZ Eva
LESTIOU
CGT

BERTRAND Myriam
CC BEAUCE VAL DE LOIRE
CGT

SAUGER Valérie
CC BEAUCE VAL DE LOIRE
CGT

DUMOULIN Emmanuel
JOSNES
CGT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor,
le 26 août 2024

LE PRESIDENT

Éric MARTELLIERE



Le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.